

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2023-2024



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

La forme masculine utilisée dans ce document
désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2023
ISBN 978-2-550-95108-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juin 2023

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, s'adresser à :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :

418 691-2401

1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web :

statistique.quebec.ca/fr/institut/centre-dinformation-et-de-documentation

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :

statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2023-2024.pdf.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 28 p. statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2023-2024.pdf.

Ce document est disponible en médias adaptés. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'information et de documentation au cid@stat.gouv.qc.ca ou à l'un des numéros suivants : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090.

Mot du statisticien en chef

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant à promouvoir l'équité, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Le plan d'action présente le bilan des réalisations de la dernière année ainsi que les mesures retenues pour l'exercice 2023-2024. Soulignons que des membres du personnel ayant un handicap ont été invités à se prononcer dans le cadre des travaux de mise à jour du plan.

Cette année, les travaux du comité consultatif de l'Institut ont permis à l'organisation de renforcer son plan d'action et d'ajouter une nouvelle mesure consistant à suivre le taux de représentativité des personnes handicapées au sein de l'organisation. Toutes les mesures mises en place par l'Institut témoignent de sa volonté de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble de la population et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif. Les indicateurs retenus permettent également de faire un meilleur suivi des différentes réalisations.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Institut est fier de pouvoir continuer à contribuer au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Bergeron', written in a cursive style.

Simon Bergeron

Table des matières

Mot du statisticien en chef	4
1 Portrait de l'Institut de la statistique du Québec	6
Mission	6
Vision	7
Produits et services	7
2 Groupe de travail responsable du plan d'action	8
Création du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	8
3 Consultation des personnes handicapées	9
4 Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité	10
Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité	11
Travaux réalisés en 2022-2023	11
Travaux en cours ou à venir	11
5 Reddition de comptes	12
Mesures d'accommodement	12
Plaintes	12
6 Bilan des réalisations en 2022-2023	13
7 Mesures retenues pour 2023-2024	22

Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). En 2022-2023, il comptait 480 employés réguliers, dont 149 intervieweurs. Au cours de la période 2021-2022, une soixantaine d'enquêtes ont été menées, et 187 154 questionnaires ont été remplis par des individus et des ménages et 34 477 par des entreprises et des institutions. De ses travaux découlent un nombre important de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés¹.

Les locaux de l'Institut sont situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec) G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College,
Montréal (Québec) H3B 4J8

Des centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont également accessibles sur le campus de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université de Sherbrooke, dans les locaux du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), ainsi que dans les locaux de l'Édifice Marie-Fitzbach et dans ceux de l'Institut, à Québec.

Mission

L'Institut de la statistique du Québec fournit des informations statistiques fiables et objectives quant à tous les aspects de la société québécoise. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général (RLRQ, chapitre I-13.011, article 2).

L'Institut a également pour mission d'assurer la communication, à des fins de recherche, de renseignements détenus par des organismes publics aux chercheurs liés à un organisme public.

À titre d'agence statistique gouvernementale, l'Institut représente le Québec auprès de Statistique Canada et auprès des responsables statistiques des autres provinces et territoires du pays.

1. Pour un portrait complet des informations statistiques produites et diffusées par l'Institut, consulter le rapport annuel à l'adresse : statistique.quebec.ca/fr/institut/notre-organisation/acces-information/documents-d-interet-public.

Vision

L'Institut de la statistique du Québec s'applique à être une organisation innovante reconnue pour son expertise, la qualité de ses services et son efficacité. Il vise à être la principale source d'information statistique objective et fiable concernant le Québec.

Le contenu statistique produit par l'Institut enrichit les connaissances, éclaire les débats et appuie la prise de décision des différents acteurs de la société québécoise. Il est ainsi primordial pour l'organisation d'adapter son offre de services et sa programmation statistique aux besoins évolutifs de ses partenaires et de la société en général. L'intérêt grandissant pour les travaux de l'Institut amène l'organisation à continuer de vouloir démontrer sa capacité de répondre aux besoins de ses clientèles et sa volonté d'assurer la satisfaction de son personnel.

Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution – c'est la vision que se sont donnée les membres du personnel de l'Institut.

Produits et services

L'Institut offre aux ministères et organismes publics des services de nature scientifique et technique. Il réalise pour eux, entre autres, des enquêtes, des études, des analyses, des travaux méthodologiques et de traitement des données, des travaux de collecte et de diffusion de données ainsi que des études d'impact économique.

L'Institut rend disponibles de nombreuses statistiques et publications sur son site Web, au bénéfice de l'ensemble de la population. Il dispose d'un Centre d'information et de documentation (CID) offrant des services d'aide à la recherche en plus d'un accès à ses collections proposant un vaste éventail de statistiques sur le Québec.

Il offre également un ensemble de services facilitant l'accès aux données statistiques et des services-conseils à des fins de recherche scientifique, dans le respect des règles de confidentialité.

Les services d'accès aux données de recherche, dont la mise en place a été confiée à l'Institut par le gouvernement au cours des dernières années en raison de ses capacités méthodologiques et de protection des renseignements personnels, permettent de simplifier le processus d'accès aux données détenues par les ministères et organismes à des fins de recherche et de réduire les délais de traitement des demandes. Les centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont quant à eux des enceintes sécurisées accessibles aux chercheurs désirant exploiter les données d'enquêtes de l'Institut et les données des ministères et organismes participants.

Groupe de travail responsable du plan d'action

Le Secrétariat général et Affaires juridiques est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent plan d'action. La secrétaire générale de l'Institut agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Elle est appuyée par la responsable du plan d'action et par un comité consultatif.

Création du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

L'Institut a mis sur pied un comité consultatif à l'interne afin de favoriser les échanges et, ultimement, de mieux cerner les obstacles et de définir les mesures correctrices à prendre. Le comité favorise l'implication des

employés présentant un handicap ; il est composé de neuf membres, dont un en situation de handicap, et d'un représentant de chacune des unités suivantes :

- le Secrétariat général et Affaires juridiques (SGAJ) ;
- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction des technologies de l'information (DTI) ;
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC) ;
- la Direction des enquêtes de santé (DES) ;
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Le statisticien en chef de l'Institut est responsable d'approuver et d'adopter le plan d'action annuel.

Consultation des personnes handicapées

Comme l'Institut est soucieux de favoriser la pleine participation des personnes handicapées, des employés ayant déclaré un handicap ont été consultés dans le cadre des travaux d'élaboration du plan d'action cette année. En janvier 2023, l'ensemble des employés ont été invités à donner leur avis sur le plan d'action.

En tout temps, des commentaires ou suggestions peuvent être adressés aux personnes responsables du plan d'action.

Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité

Étant l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur tous les aspects de la société québécoise, l'Institut couvre de nombreux domaines, dont la santé et le bien-être des personnes. Dans ce contexte, l'Institut peut être appelé à produire et à diffuser des données relatives à l'incapacité. Ce terme réfère à toute personne qui présente une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Les données sur l'incapacité issues des travaux de l'Institut sont disponibles sur le site Web de l'organisme, sous le thème « Santé et bien-être ». En diffusant ces informations, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice de tous les intervenants spécialisés en cette matière et, ultimement, des personnes handicapées au Québec.

Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est un partenaire de premier plan de l'Institut en matière de production statistique concernant la situation des personnes vivant avec une incapacité au Québec. Au cours des dernières années, l'Institut a analysé, à la fois pour le compte de l'OPHQ et pour celui du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), les données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI), laquelle a été menée en 2017 par Statistique Canada.

Travaux réalisés en 2022-2023

C'est dans le cadre de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024* (mesure 30) que l'Institut a mené, en collaboration avec l'OPHQ et le MESS, une étude sur les personnes ayant une incapacité. Le fruit de ce partenariat, disponible sur le site Web de l'Institut, constitue un portrait descriptif des personnes inactives ayant au moins une incapacité et qui sont aptes au travail.

Travaux en cours ou à venir

Au cours de l'année, l'Institut a mis sur pied un comité de travail qui aura comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer, dans les enquêtes de santé, des questions qui permettraient d'identifier les personnes présentant une incapacité. Ce comité devra faire le pont avec les experts de l'OPHQ. Les premières rencontres de ce comité auront lieu en 2023-2024.

Reddition de comptes

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. C'est en raison de l'existence de cette politique que l'Institut rend compte dans son plan d'action des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Mesures d'accommodement

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodement afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, l'Institut n'a reçu aucune demande d'accommodement.

Plaintes

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, aucune plainte relativement à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* n'a été transmise à l'Institut.

Bilan des réalisations en 2022-2023

AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
1. Les communications visant à sensibiliser les gestionnaires aux enjeux liés à l'embauche des personnes handicapées sont limitées.	1.1 Communiquer aux gestionnaires les objectifs gouvernementaux en matière d'embauche des personnes handicapées.	Nombre de communications réalisées	Reporté Aucune communication portant sur les objectifs gouvernementaux en ce sens n'a été adressée expressément aux gestionnaires. 25 janvier 2023 : Une manchette intranet visant à faire la promotion du webinaire « Comment mieux accueillir les personnes handicapées ? » a été diffusée.	DRH
	1.2 Accompagner les gestionnaires dans le processus d'embauche d'une personne handicapée.	Proportion des démarches d'accompagnement réalisées	Réalisé Aucune démarche d'accompagnement n'a été nécessaire.	
	2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.1 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, procéder à l'évaluation de ses besoins et adapter les mesures d'accompagnement requises.	Pourcentage des nouveaux employés ayant déclaré un handicap qui ont été contactés Nombre de démarches d'accompagnement réalisées	
2.2 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin.		Pourcentage des gestionnaires accompagnés lors de l'embauche d'une personne handicapée	Réalisé Aucun besoin en ce sens ne s'est présenté.	

Suite à la page 14

AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	<p>2.3 Intégrer une étape prévoyant la consultation des personnes handicapées au processus de gestion du changement pour les projets structurants.</p> <p>Cette étape viserait à étudier l'incidence potentielle d'un projet sur les personnes ayant déclaré un handicap et à prendre les mesures correctives nécessaires.</p>	Intégration au processus de gestion du changement	<p>Réalisé</p> <p>Dans le cadre du processus de gestion du changement pour le projet Univers 365, l'Institut a mené une consultation auprès des personnes ayant déclaré un handicap afin d'analyser leurs besoins.</p> <p>Les mesures correctives nécessaires ont été prises pour une personne.</p>	DRH
	<p>2.4 Afin de mieux cerner les problèmes rencontrés et de déterminer les mesures à inclure dans le prochain plan d'action :</p> <p>Poursuivre les activités du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ;</p> <p>Inviter l'ensemble des employés ayant déclaré un handicap à se prononcer.</p>	<p>Nombre de rencontres du comité consultatif</p> <p>Publication d'une manchette intranet afin d'inviter le personnel à se prononcer sur le plan d'action</p>	<p>Réalisé</p> <p>Une rencontre, laquelle s'est tenue le 31 mars 2023.</p> <p>Une manchette intranet, publiée à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (qui se tient le 3 décembre de chaque année), a été publiée le 2 décembre 2022.</p>	

Suite à la page 15

AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
3. L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	3.1 Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, faire faire une évaluation du poste de travail et des outils par le ou la responsable de l'ergonomie afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	Pourcentage d'évaluations réalisées après l'embauche d'une personne handicapée	Réalisé Aucune embauche n'a nécessité une évaluation du poste de travail et des outils.	DRH
4. L'existence, à l'intérieur de l'organisation, de personnes-ressources responsables d'accueillir les préoccupations des employés en ce qui concerne les besoins d'accommodement est méconnue. La disponibilité de certains outils l'est également.	4.1 Faire connaître aux employés les outils et les personnes-ressources à leur disposition en cas de besoins d'accommodement.	Nombre et nature des démarches réalisées	Réalisé Deux manchettes intranet ont été diffusées : <ul style="list-style-type: none"> le 31 mai 2022, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1^{er} au 7 juin) ; le 2 décembre 2022, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (qui se tient le 3 décembre de chaque année). 	SGAJ et DRH

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
5. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	5.1 L'Institut porte une attention particulière aux besoins des répondants handicapés et leur donne accès, à leur demande, à des modes de collecte adaptés. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée aux répondants.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	Réalisé Aucun signalement n'a été fait.	DGC
6. L'obtention de données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec présente des difficultés.	6.1 L'Institut mettra sur pied un comité de travail qui aura comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population. Ce comité devra faire le pont avec les experts de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	Création d'un comité de travail	Réalisé La Direction de l'évaluation des analyses et des statistiques de l'OPHQ a accepté l'invitation de l'Institut à participer à un comité de travail bipartite dont l'objectif consiste à réfléchir à l'inclusion de questions qui permettraient d'identifier les personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec dans les enquêtes de santé. En 2023-2024, le comité devra se réunir à deux ou trois reprises. Un plan de travail ainsi que le rôle et les responsabilités de chacun seront déterminés lors de la première rencontre, qui aura probablement lieu à l'été 2023.	DES et DPSSS

Suite à la page 17

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
7. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	<p>7.1 Intégrer au quotidien les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ; • Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ; • Des modules d'extension (plug-in) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut. 	<p>Nombre et nature des développements réalisés à l'interne</p> <p>Déploiement du logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts. Ce dernier possède un module d'accessibilité.</p>	<p>Réalisé</p> <p>En 2022-2023, il n'y a pas eu d'achat de nouvel outil Web ni de développement à l'interne de solution informatique répondant aux standards d'accessibilité.</p> <p>Le module d'accessibilité du logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts est maintenant opérationnel et utilisé régulièrement par l'équipe du Web.</p>	DTI et DDC
	<p>7.2 Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, les données statistiques sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web. Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut fournit, par son Centre d'information et de documentation (CID), un service de renseignements et offre, sur demande, la conversion dans un format accessible.</p>	<p>Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID</p>	<p>Réalisé</p> <p>Il n'y a eu aucune demande de conversion adressée au CID.</p>	

Suite à la page 18

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
8. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	8.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	Réalisé Trois projets : Certains espaces aux 5 ^e , 3 ^e et 2 ^e étages ont été décroissonnés et aménagés en îlots ; dans tous les cas, la largeur des entrées et des passages respecte les normes d'accessibilité.	DRFM

AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
9. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	9.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	Réalisé 100 % Exemple : Des tables électriques ajustables ont été fournies à plusieurs directions.	DRFM
	9.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	Réalisé Aucun appel d'offres n'a été produit en 2022-2023.	

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
10. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	10.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens.	Offre de la formation aux employés visés	Reporté Aucune formation en ce sens n'a été offerte en 2022-2023.	DDC et DRH
11. La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	11.1 Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	Réalisé Trois manchettes intranet ont été diffusées : <ul style="list-style-type: none"> le 31 mai 2022, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1^{er} au 7 juin) ; le 7 juin 2022, pour faire la promotion de la formation Je suis une personne (handicapée) ; le 2 décembre 2022, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (qui se tient le 3 décembre de chaque année). 	SGAJ et DRH
	11.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Réalisé 6 juillet 2022	SGAJ

Suite à la page 21

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2022-2023	Responsables
12. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	12.1 Veiller à ce que les employés handicapés et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Évaluation des besoins des personnes handicapées (DRH) Mesures d'urgence adaptées à des besoins particuliers (DRFM)	Réalisé Les employés handicapés sont invités à laisser leur nom aux agents de sécurité dès leur arrivée dans le bâtiment. Un téléphone rouge, installé à tous les étages devant les cages d'escalier, peut être utilisé pour obtenir une assistance en cas d'évacuation d'urgence. Ils sont aussi invités à prendre en note le numéro de téléphone des agents de sécurité, qu'ils pourront contacter en cas d'urgence.	DRFM et DRH
	12.2 Mettre à la disposition des employés une formation sur les mesures d'évacuation d'urgence à suivre obligatoirement et les informer des mesures adaptées aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Offre de formation pour les employés, disponible dans l'intranet	Réalisé Les employés sont invités annuellement à suivre une formation obligatoire en ligne. Cette formation préparée par la CNESST présente la marche à suivre pour évacuer l'édifice de façon sécuritaire et les comportements adéquats à adopter lors de diverses situations d'urgence sur les lieux de travail (incendie, fuite de gaz, colis suspect, etc.). La formation est disponible en tout temps dans l'intranet de l'Institut, et tous les nouveaux employés sont automatiquement invités à suivre cette formation.	

Mesures retenues pour 2023-2024

AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	1.1 Accompagner les gestionnaires dans le processus d'embauche d'une personne handicapée.	Proportion des démarches d'accompagnement réalisées	31 mars 2024	DRH
	2.1 Suivre le taux de représentativité des personnes handicapées	Taux de représentativité des personnes handicapées	31 mars 2024	
	2.2 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, procéder à l'évaluation de ses besoins et adapter les mesures d'accompagnement requises.	Pourcentage des nouveaux employés ayant déclaré un handicap qui ont été contactés Nombre de démarches d'accompagnement réalisées	31 mars 2024	
	2.3 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin.	Pourcentage des gestionnaires accompagnés lors de l'embauche d'une personne handicapée	31 mars 2024	

Suite à la page 23

AXE 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comme employés de l'Institut (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.4 Inviter l'ensemble des employés ayant déclaré un handicap à se prononcer sur leur niveau de satisfaction par rapport à leur accueil et intégration.	Taux de satisfaction du personnel par rapport à leur accueil et intégration	31 mars 2024	DRH
	2.5 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Tenir, au besoin, des rencontres avec les membres du comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	31 mars 2024	SGAJ
	2.6 Inviter l'ensemble des employés ayant déclaré un handicap à se prononcer sur le plan d'action.	Publication d'une manchette intranet afin d'inviter le personnel à se prononcer sur le plan d'action	3 décembre 2023 (Journée internationale des personnes handicapées)	
3. L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	3.1 Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, faire faire une évaluation du poste de travail et des outils par le ou la responsable de l'ergonomie afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	Pourcentage d'évaluations réalisées après l'embauche de personnes handicapées	31 mars 2024	DRH
4. L'existence, à l'intérieur de l'organisation, de personnes-ressources responsables d'accueillir les préoccupations des employés en ce qui concerne les besoins d'accommodement est méconnue. La disponibilité de certains outils l'est également.	4.1 Faire connaître aux employés les outils et les personnes-ressources à leur disposition en cas de besoins d'accommodement.	Rappel annuel de l'existence de la section intranet prévue à cette fin	31 mars 2024	SGAJ

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
5. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	5.1 L'Institut porte une attention particulière aux besoins des répondants handicapés et leur donne accès, à leur demande, à des modes de collecte adaptés. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée aux répondants.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	31 mars 2024	DGC
6. L'obtention de données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec présente des difficultés.	6.1 L'Institut a mis sur pied un comité de travail qui a comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population. Ce comité devra faire le pont avec les experts de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	Nombre et nature des rencontres du comité de travail	31 mars 2024	DES et DM

Suite à la page 25

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
7. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	<p>7.1 Intégrer au quotidien les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ; • Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ; • Des modules d'extension (plug-in) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut. • Logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts comprenant un module d'accessibilité intégré. 	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	31 mars 2024	DTI et DDC
	7.2 Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, les données statistiques sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web. Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut fournit, par son Centre d'information et de documentation (CID), un service de renseignements et offre, sur demande, la conversion dans un format accessible.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	31 mars 2024	DDC

Suite à la page 26

AXE 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
8. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	8.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Taux de projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	31 mars 2024	DRFM

AXE 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
9. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	9.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	31 mars 2024	DRFM
	9.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	31 mars 2024	

AXE 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
10. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	10.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens.	Offre de la formation aux employés visés	31 mars 2024	DDC et DRH
11. La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	11.1 Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	31 mars 2024	SGAJ et DRH
	11.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Dans les 15 jours suivant la parution du plan	SGAJ
12. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	12.1 Veiller à ce que les employés handicapés et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Évaluation des besoins des personnes handicapées (DRH) Mesures d'urgence adaptées à des besoins particuliers (DRFM)	31 mars 2024	DRFM et DRH
	12.2 Mettre à la disposition des employés une formation sur les mesures d'évacuation d'urgence à suivre obligatoirement et les informer des mesures adaptées aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Disponibilité d'une formation à jour dans l'intranet	En continu	DRFM

« La statistique au
service de la société :
la référence au Québec »

statistique.quebec.ca